

LE BEAU LIEU

Bulletin no. 24 - Janvier 1979

Le Conseil municipal de Ste-Pétronille est heureux d'offrir ses souhaits à tous les citoyens pour une bonne et heureuse année 1979.

MOT DE MONSIEUR LE MAIRE

Il me fait plaisir de vous rappeler que cette année, comme par le passé, chacun des membres du conseil aura des responsabilités précises. Pour ma part, je verrai personnellement à m'occuper de la législation, de la représentation publique, de la participation au Conseil de comté et à l'exécutif de la Conférence des maires de la ceinture verte.

Monsieur Michel Bourbeau s'occupe des finances de la municipalité, et élabore le budget annuel. De son côté, monsieur Bernard Dagenais demeure responsable du comité local d'aménagement. La conseillère Cécile Larouche est chargée de l'information en général et du bulletin "Le Beaulieu" en particulier. La responsabilité des équipements et infrastructures incombe à messieurs Tommy O'Donnel et Jean-Pierre Rousseau qui, en plus, sont délégués au comité intermunicipal du Service des incendies. Enfin, monsieur Guy Royer est encore chargé des loisirs autant sur le plan sportif que socio-culturel.

Si jamais il se présente un problème relevant de la responsabilité spécifique d'un conseiller, vous voudrez bien communiquer avec celui-ci (celle-ci). N'oubliez pas que la fonction de conseiller municipal est d'administrer dans l'intérêt de la majorité des citoyens.

D'autre part, si vous désirez apporter votre collaboration à l'un (e) ou l'autre des conseillers (ères), soit au niveau des comités ou à titre de personne ressource, je suis convaincu que ceux-ci accepteront votre collaboration avec grand plaisir.

Nous vous rappelons que nous comptons sur votre participation.

Alain Turgeon, maire

EN MARGE DU BUDGET 1979

Avez-vous reçu votre compte de taxes municipales? Vous avez pu constater par vous-même que, pour la première fois en quatre ans, le Conseil a dû augmenter le taux de la taxe foncière de 0.50¢ à 0.62¢ du \$100.00 d'évaluation. De plus, la taxe pour la cueillette des vidanges est passée de \$24.25 à \$36.56 par logement.

Cette taxe est établie en prenant le coût total du contrat pour l'enlèvement des vidanges divisé par le nombre de logements dans la municipalité. De plus, le contrat est négocié, non par la municipalité, mais par le conseil de comté, qui le fait pour l'ensemble de l'Ile par soumission publique. C'est donc dire qu'en ce qui concerne la taxe de vidange le conseil de votre municipalité n'a aucune latitude.

Touefois, il n'en est pas de même en ce qui concerne la taxe foncière. Et pourtant, elle augmente de 24%.

Il y a deux causes bien définies qui expliquent cette augmentation. D'abord la préparation d'une nouvelle évaluation foncière, puis un nouveau service de protection incendie intermunicipal.

Comme plusieurs le savent déjà, le gouvernement provincial a décidé d'uniformiser l'évaluation foncière à travers la province et, pour ce faire, il oblige les municipalités à faire une nouvelle évaluation pour 1980. Le coût de cette évaluation est élevé. En ce qui concerne Ste-Pétronille il sera de \$30,000.00 répartis sur deux ans.

Toutefois, le gouvernement doit nous accorder une subvention de quelque \$10,000 ce qui nous laisse une dizaine de mille dollars à défrayer, par année.

Quant aux services de protection incendie, une entente entre Ste-Pétronille, St-Pierre et St-Laurent a été signée à la fin de 1978, créant un nouveau service pour une meilleure protection du territoire. Certains coûts, de l'ordre de \$10,000.00, pour l'achat de camions et d'équipement se rattachent à la mise en marche de ce projet.

Donc, dès le départ, nous avons à faire face à quelque \$20,000 de dépenses supplémentaires avant même d'avoir pensé aux autres postes du budget. \$20,000.00 c'est énorme si nous constatons que le total de la taxe foncière perçue pour 1978 n'était que de \$37,000.00.

En fait le taux de la taxe aurait été beaucoup plus élevé si ce n'était que nous avons coupé au grand maximum les dépenses prévues pour l'année 1979 et, surtout, que nous avons réussi à terminer l'année 1978 avec un surplus de \$12,000.00.

Michel G. Bourbeau

DEMISSION DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur municipal, monsieur Guy Villiard, a remis sa démission lors de la dernière assemblée du Conseil municipal. Nous remercions monsieur Villiard du travail accompli depuis son entrée en fonction.

La démission de monsieur Villiard nous amène à ouvrir le concours pour le poste d'inspecteur municipal. Rappelons aux intéressé(e)s que le rôle de l'inspecteur municipal consiste à voir à l'application des règlements (construction, licence de chiens, licence d'affaires) ainsi qu'à la surveillance et à l'entretien des bâtiments municipaux.

De plus, il doit assister à la réunion mensuelle du Conseil et à celle du Comité local d'aménagement. La majeure partie du travail peut se faire le soir et la fin de semaine, mais l'inspecteur doit être disponible quelques heures, en semaine.

Les personnes intéressées sont priées d'envoyer leur curriculum vitae à Gaston Lebel, secrétaire de la municipalité, en inscrivant au haut de l'enveloppe, à gauche, "Inspecteur municipal".

MUNICIPALISATION DE LA RUE DES CHENES SUD

Le Conseil a adopté le règlement visant à municipaliser la rue "des Chênes Sud". Cette rue, désormais municipalisée sur une profondeur de 1337 pieds, sera entretenue par la municipalité.

VOS GARAGES D'HIVER SONT EUX AUSSI REGLEMENTES

Un règlement concernant les abris d'hiver a été adopté lors de la dernière assemblée régulière du Conseil. Dorénavant, les abris